



COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION A DISTANCE

Bureau Directeur du mercredi 2 et jeudi 3 mai 2018

Membres ayant participé (11) :

BESSON Dominique, CIPIERE Julien, DILDARIAN Jean-Claude, DUSSIDOUR Frédéric, FILLEUX Jo, FORTE-PERRONE Julien, MESTRE Philippe, NIVELON Gérald, REVEILLERE Frédéric, SERRE Jean-Paul, TSVETKOVA Sirma.

Personne associée (1) :

VINCENT Jean-Luc, Président du Comité de l'Allier.



MINISTRE
DES DROITS DES FEMMES,
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>
Courriel : contact@basket63.com



web
www

Le Bureau Directeur est amené à se prononcer sur les demandes de création ou de modification de Coopérations Territoriales de Club déposées sur la plateforme fédérale prévue à cet effet. L'avis du Comité Départemental est uniquement sur le fond des demandes et aucunement sur la forme.

Les membres du Bureau Directeur ont été destinataires des projets de CTC pour fonder leur avis.

1 / CRÉATION DE CTC

CTC PERIGNAT - LA ROCHE

Création entre l'AL PERIGNAT sur ALLIER et le BC LA ROCHE BLANCHE

CTC dérogatoire :

- Les clubs ne sont pas dans le même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Projet de collaboration sur les compétitions 5 x 5 Seniors Féminines avec possibilité d'évolution vers les jeunes

Projet qui a été présenté par les clubs concernés au Président du Comité.

FAVORABLE : 11

RESERVÉ : 0

DEFAVORABLE : 0

2 / MODIFICATION DE CTC

CTC VAL D'ALLIER + BELLERIVE BC

CTC dérogatoire :

- Les clubs ne sont pas dans le même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).
- Le nombre de club étant supérieur à 3 : Ouverture à un 4ème club (BELLERIVE BC).

La modification porte sur une extension à un nouveau club de l'Allier

Le Comité avait déjà émis à la création un avis favorable sur la question de l'EPCI.

Le Comité Départemental de l'Allier a été consulté et a émis un avis favorable à l'ouverture au 4ème club

A noter toutefois que le projet de collaboration fait apparaître une équipe U11M en rencontres par poules du CD63 portée par le BBC.

FAVORABLE : 11

RESERVÉ : 0

DEFAVORABLE : 0

CTC DURTOL SAYAT + ETOILE DE CHAMALIERES

CTC dérogatoire :

- Les clubs ne sont pas dans le même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La modification porte sur une extension à l'Etoile de Chamalieres

Le Comité avait déjà émis à la création un avis favorable sur la question de l'EPCI.

Nous avons rencontré des incidents de paiement avec l'US SAYAT en mars lequel a été régularisé.

Le prélèvement du mois d'Avril a été présenté le 30 avril 2018 et a fait l'objet d'un rejet en date du 5 mai 2018

Ces deux incidents de paiement font suite à des difficultés similaires l'année dernière.

Les autres clubs ont été alerté par le Comité de la situation par le Président du Comité.

FAVORABLE : 0

RESERVÉ : 0

DEFAVORABLE : 11

Motivation : Difficultés financières récurrentes de l'un des clubs membres qui nous laissent craindre la mise en difficulté générale du projet de collaboration.

CTC NOHANENT CHATEAUGAY BLANZAT + ROYAT ORCINES CBB

CTC dérogatoire :

- Le nombre de club étant supérieur à 3 : Ouverture à un 4ème club (ROYAT ORCINES CBB).

Les clubs ont été reçu par le Bureau Directeur le 9 avril 2018 pour une présentation du projet de collaboration qui est un projet plus construit et travaillé que celui de présenté l'année dernière.

Le Bureau Directeur a souhaité obtenir des précisions sur des points

- Stabilité financière : la convention prévoit que chaque club est financièrement responsable de l'équipe qu'il porte (ce qui évite une contagion en cas de problème financier malgré la solidarité).
- Projet féminin : Des éléments complémentaires apparaissent dans la mise à jour du projet de territoire. La Commission Compétitions a été sollicité pour obtenir des précisions réglementaires concernant les équipes de PRF la saison prochaine (impossibilité d'avoir une IE + une NP de la même CTC dans le même championnat PRF inclus).

FAVORABLE : 0

RESERVÉ : 9

DEFAVORABLE : 2

Réserves :

- Réserve sur la taille (surface du territoire et nombre de licenciés de la CTC)
- Réserve car le projet féminin n'est pas clairement explicité et peut poser des difficultés concernant les équipes en NP et les IE au sein de la PRF.

3 / RENOUELEMENT DE CTC – SANS MODIFICATION

CTC NORD PUY-DE-DÔME

CTC dérogatoire :

- Les clubs ne sont pas dans le même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pas de remarque particulière sur cette CTC qui a fait l'objet d'une évolution avec l'intégration du MOZAC VOLVIC BASKET.

FAVORABLE : 9

RESERVÉ : 0

DEFAVORABLE : 0

Jo FILLEUX et Julien FORTE PERRONE ne prennent pas part au vote

Les avis seront transmis à la FFBB via la plateforme fédérale.

Le présent PV sera transmis aux clubs concernés, au Président de la Ligue ainsi qu'à la CF Démarche Clubs



NIVELON Gérard
Président du Comité



CIPIERE Julien
Secrétaire Général